

## Bulletin de préconisation n°7 du 16/05/25

Réalisé par le :

CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
**Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

**RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :**

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION

#### Fertilisation

Il est encore temps de fertiliser vos vergers. Privilégiez les apports azotés à action directe (engrais foliaire ou au sol si forme directement assimilable) pour soutenir la pousse végétative. La fertilisation au sol doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation adaptée est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol.

Si vos arbres en ont besoin, vous pouvez apporter du bore par application foliaire au stade bouton blanc. Attention, il est déconseillé de réaliser des applications foliaires pendant la période de floraison, vérifiez les étiquettes des produits que vous utilisez pour connaître les stades d'applications.

Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°2 du 07 mars 2025](#) ou la rubrique Fertilisation du [Cahier de l'oléiculteur](#) !

#### Oeil de paon et cercosporiose

D'après le [BSV n°7](#), le risque estimé est toujours **fort** sur l'ensemble du territoire, pour l'œil de paon et la cercosporiose. Restez vigilant, les épisodes pluvieux annoncés seront favorables au développement des maladies du feuillage. Si vos oliviers ne sont pas protégés ou si votre protection n'est plus efficace (fin d'efficacité, lessivage), il est recommandé de mettre en place une protection avant les prochains épisodes contaminants.

**Attention ! il est déconseillé d'appliquer des traitements à base de cuivre pendant la floraison ! Surveillez l'avancée de vos stades phénologiques !**

#### Teigne de l'olivier

Le pic de vol des adultes est passé sur une très grande majorité des secteurs, d'après le [BSV n°7](#). Des dégâts sur fleurs commencent à être observés dans les zones précoces. La période de positionnement des traitements à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt) a débuté sur les secteurs où la floraison est en cours. Surveillez vos parcelles pour positionner au mieux vos protections (stades phénologiques, piégeage, dégâts) !

#### Cochenille *Diaspididae*

D'après le [BSV n°7](#), la situation n'a pas évolué. Des foyers de cochenilles de la famille des *Diaspididae* (cochenilles à bouclier) sont toujours présents sur les littoraux varois et des Bouches-du-Rhône, parfois remontant dans les terres (plaine de la Crau, Cuers). Un foyer est aussi connu dans le Vaucluse. Ces cochenilles sont présentes ponctuellement dans les Alpes-Maritimes. Surveillez vos vergers !

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Fertilisation

Vous pouvez toujours apporter de l'azote à vos vergers sous des formes facilement assimilables comme les engrais foliaires ou certains engrais au sol (fiente, forme azotée directement assimilable). L'objectif est de soutenir la croissance végétative dans un contexte où les défoliations dues aux maladies du feuillage sont importantes sur une grande majorité du bassin oléicole. Prenez bien en compte les quantités déjà apportées et/ou lessivées en cas de pluie supérieures à 50mm.

Si vous décidez de faire un apport au sol, veiller à le faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation adaptée est en marche pour permettre la solubilisation des engrais dans la solution du sol.

Si vos précédentes analyses foliaires ont montré des carences en bore, il faudra planifier un apport foliaire au stade bouton blanc. Le bore joue un rôle à la nouaison car il est indispensable à la germination du pollen. Attention, il est déconseillé de réaliser des applications foliaires pendant la période de floraison, vérifier le stades d'application sur les étiquettes des produits que vous utilisez.



## Maladies du feuillage

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°7](#), le risque maladie du feuillage est **fort** sur l'ensemble du territoire oléicole avec des sorties de symptômes visibles pour l'œil de paon et la cercosporiose. Les défoliations sont moins visibles avec le bon développement en cours de la pousse de l'année. La présence des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie ([BSV n°2 du 7 mars 2025](#)).

**Rappel œil de paon :** Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois. Vous trouverez des images pour vous faciliter la reconnaissance de la maladie dans le [BSV n°7](#).

**Rappel cercosporiose :** Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations par la chute des feuilles infestées. Vous trouverez des images pour vous faciliter la reconnaissance de la maladie dans le [BSV n°7](#).

### Préconisations

**Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, n'oubliez pas de mettre en œuvre les mesures prophylactiques nécessaires :**

- Optimiser la fertilisation des arbres (notamment azotée) pour favoriser le renouvellement du feuillage ;
- Gérer l'environnement de votre parcelle. Par exemple, la présence de couverts végétaux trop hauts peut favoriser un environnement humide idéal au développement des maladies du feuillage.

**Avec les prévisions météorologiques connues, il est recommandé de protéger votre verger dans les cas suivants :**

- Votre verger n'a pas encore été protégé
- La protection précédente de votre verger arrive en fin d'efficacité ou a été lessivée par des pluies supérieures à 20 mm.

**Attention, la floraison débute sur les secteurs précoces et approche sur les autres zones du bassin oléicole ! Il est déconseillé d'appliquer du cuivre pendant la floraison car cela peut endommager les fleurs. Anticipez donc vos traitements pour être couvert pendant cette période. Si vous n'êtes pas en AB vous pourrez utiliser des produits translaminaires qui ne sont pas lessivables (dodine, pyraclostrobine, ...).**

**Pour rappel, la dérogation d'utilisation du Curatio est toujours en cours (jusqu'au 31/05/2025). Les applications sont autorisées jusqu'au stade 59 (boutons blancs).**

**Ne sous-estimez pas l'importance de la fertilisation azotée : de fortes défoliations ont eu lieu. Il faut soutenir la croissance végétative de vos arbres pour leur permettre un bon renouvellement du feuillage.**

**Gérer votre enherbement qui est une source d'humidité favorable au développement des maladies du feuillage.**

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°2](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2025](#).

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteursici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. **Ne négligez pas le bon réglage de votre pulvérisateur pour garantir une bonne qualité de pulvérisation et donc une efficacité optimale du traitement.**



## Teigne de l'olivier

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°7](#), les captures de papillons de teigne continuent mais diminuent. Les premiers dégâts sur fleurs ont été observés dans les zones précoces. Le risque est **modéré** sur le littoral, les zones intermédiaires ainsi que sur les zones d'arrière-pays.

### Préconisations

- Favoriser la biodiversité pour encourager la prédation sur les chenilles (installation de nichoirs, présence de haies composites, enherbement ...)
- Surveillez les populations de teigne dans vos vergers. La mise en place de piège est fortement conseillée pour suivre la dynamique de vol des adultes.
- Si vous observez :
  - au moins 10% de feuilles minées sur la période Mars-Avril,
  - des captures d'adultes dans vos pièges à phéromones,
  - des dégâts sur fleurs (fleurs grignotées, présence de soie et/ou de déjections)

**et que votre floraison a commencé, vous pouvez déclencher une application à base de *Bacillus thuringiensis* (BT). Ce sont des produits de biocontrôle, utilisables en agriculture biologique. Le BT agit par ingestion lorsque les jeunes larves consomment les boutons floraux.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

#### Recommandations de traitement aux Bt :

- Vérifier la date du bidon : attention ce produit, ne conserve son efficacité que s'il est conservé deux ans maximum après ouverture et seulement si les conditions de stockage sont respectées (récipient bien fermé, stocké dans un endroit frais et sec à des températures inférieures à 30°C, protégé de la lumière directe du soleil) ;
- Les Bt agissent par ingestion sur les larves donc ils doivent être appliqués dès le début des éclosions c'est-à-dire pour la teigne de l'olivier à partir du stade bouton blanc pour l'olivier (attention de bien vérifier les stades BBCH minimum d'application de la spécialité à base de Bt que vous utilisez : référez vous à l'étiquette du produit)
- Le Bt est photosensible (les UV sont des facteurs d'inactivation de la molécule), donc il est primordial de traiter le soir ou en fin de journée (quand le temps n'est pas trop ensoleillé) ;
- Les Bt sont sensibles au lessivage donc il ne doit pas y avoir de précipitations dans les 24h après traitement ;
- Les Bt ne sont pas rémanents donc il faut renouveler les traitements pour que le produit soit ingéré par les larves nouvellement écloses ou n'ayant pas consommé du produit (ralentissement de l'activité alimentaire par faibles températures) depuis le traitement précédent. Veillez à respecter un intervalle entre les applications en fonction des températures : 7 jours si période chaude, 10-12 jours si période froide ;
- Ils ne doivent pas être mélangés avec d'autres produits notamment avec des pH haut (>9,5) car il y a un risque de dégradation de la toxine ;
- L'efficacité choc du Bt dure 24h ;
- Une meilleure efficacité est constatée avec des traitements à 20% de fleurs ouvertes.

Vous trouverez les informations sur les produits disponibles à base de *Bacillus thuringiensis*, souches *kurstaki* ou *Aizawai* contre la teigne de l'olivier sur le [cahier de l'oléiculteur 2025](#). Attention aux stades BBCH selon les homologations.



## Cochenilles *Diaspididae*

### Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°7](#), le risque évalué est fort à très fort sur les parcelles avec des foyers de cochenilles et faible si vous n'observez pas de foyers dans vos parcelles.

*Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.*

Cette cochenille étant ravageur émergent nous n'avons que peu de données sur leur cycle. Il est donc difficile d'estimer le ou les pics d'essaimage. Les comptages réalisés cette semaine indiquent une sortie des jeunes larves des boucliers, mais il semblerait que ce ne soit pas le pic de sortie.

### Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Favoriser la biodiversité : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- Il est possible de positionner les traitements autorisés à savoir :
  - Essen'ciel (sous dérogation du 15/02/2025 au 15/06/2025, plus d'informations dans l'[Infolive n°2](#), 6 applications max autorisées par an).
  - Admiral pro (à base de pyriproxifène, fin de commercialisation depuis le 27/10/2024, fin d'utilisation le 27/09/2025, 1 application max par an).

Ces solutions sont à positionner sur les pics d'essaimage des jeunes larves (seul stade mobile et véritablement sensible aux traitements).

**ATTENTION !** Ces produits peuvent avoir un impact sur les fleurs, il est donc recommandé de traiter en dehors de la floraison.

De plus, nous n'avons pas de recul sur l'efficacité de ces produits sur cette cochenille et sur leur cycle biologique notamment sur les périodes et types d'essaimages. Peu de parcelles sont suivies par le réseau et donc nos observations peuvent différer de la situation de vos vergers.

Cette cochenille de la famille des *Diaspididae* est du genre *Melanaspis*. C'est une nouvelle espèce très récemment identifiée sur olivier en Europe, et nous ne disposons pas de suffisamment d'informations ni de recul pour valider scientifiquement l'efficacité de méthode de lutte basée sur des lâchers de prédateurs (coccinelles...) ou de parasitoïdes qui sont souvent relativement spécifiques. Pour cette raison aucune préconisation n'est faite pour l'instant pour ce type de méthode.

Le questionnaire de recensement des cochenilles diaspidines ainsi que les premiers résultats du recensement sont [disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture du Var](#).

La Chambre d'agriculture du Var, France Olive, le CIVAM des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes sont en train de constituer un réseau de suivi pour identifier le cycle de cette cochenille. Une identification de l'espèce est également en cours.